



FICHE SITE
site classé
76 200 000

LE CHATEAU D'ORCHER A GONFREVILLE L'ORCHER

Liste des communes concernées : GONFREVILLE L'ORCHER

Superficie : 77,72 ha

Arrêté de classement du 18/03/1991 : est classé l'ensemble formé sur le territoire de la commune de Gonfreville l'Orcher (Seine-Maritime) par le château d'Orcher et son parc délimité comme suit, conformément au plan au 1/25000^{ème} et au plan cadastral de la section B2 ci-annexés :

en partant, de l'intersection du chemin rural n° 4 de Rogerville à Harfleur par les Marettes et du chemin rural n° 16 de Gonneville à la Seine par la Fontaine d'Orcher, et dans le sens des aiguilles d'une montre ;
chemin rural n° 16 de Gonneville à la Seine, limite sud-est de la parcelle n° 241 et limite est de la parcelle n° 244, ligne fictive parallèle à la route nationale n° 182 de Mantes au Havre à 35 mètres de celle-ci et traversant la parcelle n° 250 depuis l'angle sud-est de la parcelle n° 244 jusqu'à un point situé sur la voie communale n° 7, voie communale n° 7, limite des sections B 2^{ème} feuille et C 3^{ème} feuille, rue du Général d'Harcourt, limite ouest des parcelles n° 773 et 774, limites ouest, sud et est de la parcelle n° 276, rue du Général d'Harcourt, limites sud-est et nord en partie de la parcelle n° 273, limite ouest de la parcelle n° 270, chemin rural n° 18 du château d'Orcher à la voie communale n° 3, chemin rural dit des Bois de la Ferme d'Orcher, limite ouest des parcelles n° 239 et 238 en partie, chemin rural n° 4 de Rogerville à Harfleur par les Marettes